



**SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental

Courrier arrivé SUCT	
Le 08 JUIN 2015	
ADS	
GVD	0
AST	
Secours	
Intervention	
Pour copie	
Pour information	
Visa	

à
Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 9007
59042 LILLE Cedex

Réf : G4/Prévision/DS 010-610
Affaire suivie par : Lieutenant Didier SIMON
☎ : 03 27 09 94 79
Fax : 03 27 09 94 50
Mail : dsimon@sdis59.fr

Lille, le - 3 JUIN 2015

OBJET : Porter à connaissance de la commune d'AUBRY DU HAINAUT.

PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 20 points d'eau incendie (PEI) publics répartis comme suit :

type nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI public	20	

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

Zone non défendue de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre.

Zone où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	adresse	Debit/volume d'eau constaté
00009	PI	2 ALLEE DES CAPUCINES	39m3
00002	PI	7 ALLEE DES MESANGES	54m3
00005	BI	16 ALLEE DES PAQUERETTES	44m3
00007	PI	7 AVENUE DES CHARMES	20m3
00003	PI	17 AVENUE DES CHARMES	53m3
00004	BI	7 RUE DE MALPLAQUET	45m3
00008	PI	1 ALLEE DES VIOLETTES	55m3
00001	PI	148B RUE HENRI MAURICE	16m3
00006	PI	2 RUE PIERRE BROSELETTE	34m3

2/ Accessibilité des secours

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies est envisageable dans la mesure où ils sont amovibles et manoeuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par un clé polycoise en dotation au SDIS59.

3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP)

3 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) sont implantés dans la commune.

La liste des ERP connus par le SDIS est la suivante :

Nom	Adresse	Type	Catégorie	Effectif public
CHATEAU D'AUBRY	65 RUE HENRI MAURICE	O	4	257
SALLE POLYVALENTE	CHEMIN DES MAZINGUES	L	4	275
FOYER NOTRE DAME	11 RUE HENRI MAURICE	J	4	126

4/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
AGEVAL	5 RUE DE MALPLAQUET
CHATEAU D'AUBRY	65 RUE HENRI MAURICE
EGLISE SAINTE MARIE MADELEINE	PLACE CHARLES DE GAULLE
FERME ERIC PETY	1901 RUE DU BOIS
FERME MAILLARD	41 RUE PIERRE BROSELETTE
FERME PHILIPPIN	2 RUE HENRI MAURICE
FOYER NOTRE DAME	11 RUE HENRI MAURICE
LE DOMAINE DE BEAUREGARD	RUE DU BOIS

5/ Existence de Plan de Prévention des Risques

La commune est soumise aux Plan de Prévention des Risques Naturels ou technologiques
 Risque engins de guerre
 Risque mouvements de terrain. Effondrements généralisés
 Risque séisme niveau 3

Le SDIS59 n'a pas connaissance d'un Plan Communal de Sauvegarde

6/ Implantation de Centre d'incendie et de secours

La commune est défendue en premier appel par le CIS implanté sur le territoire d'Anzin.

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord


Colonel Gilles GRÉGOIRE

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 4
- CIS Anzin